



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 27 SEPTEMBRE 2021 à 20h00

1



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 septembre 2021

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

46 PRESENTS : Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Gérard Jacquin, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Sandrine Corne, Michel Morel, Cédric Schittecatte, Daniel Peseux, Hervé Bouhelier, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Samuel Girardet, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Maxime Gruner, Jacky Morel, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Laurence Joly, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Morgane Oudot, Morgan Perrin, Dominique Guilleux, Pierre Benoit, Noël Perrot, Gaëlle Jobert, Salih Kurt, David Vivot, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche.

16 EXCUSES : Laurent Brion, Gilbert Distel, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Delphin Bepoix, Jocelyne Woillard, Daniel Brunelles, Pascal Locatelli, Denis Donzé, Pierre Magnin Feysot, Marina Tasseti, Karine Jacottey Myotte, Daniel Prieur, Martine Collette, Julie Huguenotte, Lionel Pernin.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

7 ABSENTS : Fleur Manzoni, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Claude Roussel, Rachel Digard, Christian Bertin, Alain Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Marie Jeanne Dromard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

2

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Introduction du président

Le Président a ouvert la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence malgré les circonstances et les conditions sanitaires dans le respect des gestes barrières.

Il a ensuite annoncé l'ordre du jour et donné la parole aux vice-présidents qui ont présenté à tour de rôle les sujets à débattre et échanger afin de recueillir la décision du conseil communautaire le cas échéant.

Le Président indique également que l'intervention de la GENDARMERIE NATIONALE prévue en début de séance par le Commandant COMBE-CHEVALEYRE Thierry est reportée au prochain conseil de communauté du 25 octobre.

Il propose également que l'organisation de l'ordre du jour soit modifiée en débutant le conseil par le sujet du PLUI afin de permettre aux intervenants de participer en début de séance et de prendre le temps nécessaire sur ce sujet stratégique.

L'avis du Conseil a été recueilli et celui-ci, à l'unanimité, a été d'accord sur ces propositions de report et de changement d'organisation des sujets à débattre.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Aménagement du territoire :

Actualités PLUi

Le Président a invité Me SUISSA, avocate conseil de la CCPHD, à intervenir et apporter un éclairage juridique sur les enjeux de ce projet.

Il a invité également Mr GHILES Philippe, médiateur professionnel missionné par la CCPHD afin que celui-ci retrace tout le travail de médiation conventionnelle réalisé ces derniers mois entre le bureau d'étude et la CCPHD dans l'objectif d'aider les parties à finaliser et aboutir ce PLUi.

Le Président et ses vice-présidents portent la volonté de finaliser le PLUi Valant SCOT. Débuté il y a près de 7 ans, et avec plus de 500 réunions organisées, la démarche a très largement mobilisé les élus municipaux ainsi que les élus et agents intercommunaux.

- Les communes ne disposent désormais plus de la possibilité de modifier leurs zonages ou leurs OAP. Cette étape du travail, approfondie de janvier 2020 à août 2021, est désormais considérée comme terminée.
- Un projet de règlement a été mis à la disposition des communes pendant deux mois, juillet et août 2021. Nous attendons leurs remarques pour le 31 août, celles-ci ont été réceptionnées et nous les remercions. Elles seront lues attentivement, transmises au bureau d'études et éventuellement intégrées au document finalisé. Il n'est à ce jour plus possible de nous transmettre de nouveaux éléments.

SEPTEMBRE A DECEMBRE 2021 : DERNIERE ETAPE AVANT L'ARRET DU PROJET !

- **La priorité est la rédaction du rapport de présentation, document très attendu par nos partenaires.**

Le rapport de présentation est l'une des pièces constitutives du plan local d'urbanisme (PLU). Il a pour fonctions principales :

- D'exposer le diagnostic
- D'analyser l'état initial de l'environnement



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- D'expliquer les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- D'expliquer les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement programmés
- D'évaluer les incidences des orientations du plan sur l'environnement

4

Toute contrainte à l'utilisation du sol doit être justifiée. Tout ceci fait du rapport de présentation un document essentiel qui doit permettre de comprendre le contexte et le projet d'aménagement du territoire.

- **Lancement dans la rédaction du bilan de la concertation : Sur ce dernier point, la mobilisation des élus communaux sera nécessaire.**

Dans le cadre de la délibération prise le 7 décembre 2015, les élus avaient fait le choix d'organiser « des permanences dans chacune des mairies et au siège de la CCPHD aux heures et jours habituels d'ouverture ». Le référent PLUI a donc pour mission d'organiser dans sa commune, avec l'appui de son conseil municipal un temps de permanence d'au minimum une heure entre le 1^{er} et le 30 novembre. Chaque mairie aura la possibilité de choisir le jour et l'heure de celle-ci. La population sera invitée à écrire ses avis et remarques dans le registre de concertation mis à disposition dans la commune. La Communauté de Communes vous fournira les outils de communication nécessaires (dépliants, affiches, cartes, etc...) et elle récupèrera ensuite l'intégralité des registres. La CCPHD organisera quant à elle une permanence de 2 jours aux heures et jours habituels d'ouverture dans ses locaux.

- En parallèle, la communauté de communes a prévu d'organiser plusieurs réunions publiques. Celles-ci porteront sur le fonctionnement global du PLUI avec des exemples concrets de réalisation :
 - 20 octobre, 20h, salle du théâtre à Orchamps Vennes
 - 21 octobre, 20h, espace Ménétrier, salle Courbet à Valdahon
 - 22 octobre, 20h, Espace Culturel, rue Jean Lallemand, à Bouclans
 - 28 octobre, 20h, salle de la convivialité au gymnase de Vercel
 - 4 novembre, 20h, espace des arcades, à Pierrefontaine.

Afin de finaliser la mission, DAT Conseils sollicite un avenant complémentaire. Celui-ci a été négocié dans le cadre de la médiation professionnelle initiée en novembre 2020.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Ses modalités ont été encadrées par Maître Suissa, avocate conseil de la CCPHD. Un avenant N°8 au marché public a donc été présenté et proposé au vote du conseil communautaire pour un montant de 48 000 € HT.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition d'avenant N°8 du Vice-Président sur ce projet**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant**

5

Sur le volet « développement économique », le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) précise que le PLUi veillera à conforter l'accueil économique en :

- Anticipant les besoins de développement-extension-transfert des principaux établissements industriels et artisanaux,
- Permettant le développement de la ZA d'Etalans, zone stratégique d'intérêt départemental,
- Confortant les zones d'activités de Valdahon et des bourgs centres avec une extension mesurée et une meilleure insertion paysagère,
- Permettant des extensions mesurées (quelques dizaines d'ares) des petites zones d'activités non intégrées au schéma intercommunal (Loray, Guyans-Vennes, Flangebouche, Fuans...),
- Intégrant des exigences de densité et en matière de qualité urbaine, architecturale et paysagère pour tous développements futurs,
- Permettant l'accueil d'entreprises artisanales et de services dans toutes les communes du territoire, afin de promouvoir une mixité des fonctions, en particulier dans les friches agricoles des villages et dans les anciens grosses fermes pour accompagner notamment les micro entreprises en nombre croissant,
- Réoccupant les friches industrielles (peu nombreuses) en particulier en milieu rural,
- Appuyant les entreprises dans leur recherche de main d'œuvre qualifiée,
- Renforçant la desserte numérique (fibre optique) dans les zones d'activités précitées et dans l'ensemble des zones d'habitation.

Concernant les extensions mesurées des petites zones d'activités, la commission développement réunie le 12 juillet dernier propose de limiter ces extensions à 40 ares.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le conseil de communauté a débattu sur ce sujet et a pris acte de cette proposition.

Gestion des ressources et des déchets :

Projet recyclerie : Imaginons ensemble le réemploi sur le territoire des Portes du Haut-Doubs

La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs a la chance de pouvoir proposer à ses usagers, depuis plusieurs années maintenant, une filière réemploi. Celle-ci est devenue saturée au fil du temps avec un local pour la ressourcerie devenu trop petit.

Le service déchèterie a un grand besoin de mise aux normes et de restructuration pour répondre à l'évolution des filières de tri et de recyclage des déchets.

L'activité de démantèlement située aujourd'hui à Houtaud et gérée par Préval HD et aurait besoin d'un nouveau local adapté en vue du recyclage.

Des opportunités et sollicitations de développement d'activités autour des thématiques de l'économie circulaire sont de plus en plus présentes sur le territoire.

Est née de ces réflexions l'idée de créer une plateforme nouvelle, sur le site actuel de la déchèterie à Valdahon intégrant à la fois une recyclerie, un atelier de démantèlement, une déchèterie, et toutes autres activités de réemploi et d'économie circulaire qui pourraient être identifiées.

Les partenaires publics initiateurs du projet sont la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs et Préval HD.

Le projet répondra à des enjeux multiples, mis en avant par la commission « Gestion de la Ressource et des Déchets » et rappelés par le Vice-Président :

- Un outil d'insertion par l'activité économique
- Un maillage territorial avec un lieu connecté à d'autres lieux et ouverts vers l'extérieur
- Une sensibilisation à l'environnement et de partage de savoirs et de savoir-faire
- Une réduction du gaspillage des ressources et une valorisation des déchets



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Cela implique un décloisement des acteurs et un dialogue territorial.

L'initiation du projet et le déroulé de la mobilisation territoriale ont été présentés en séance appuyés de l'intervention de la Fruitière à énergie, de France Active Franche Comté, de Préval HD et du retour d'expérience de la recyclerie ReBon à Maîche.

Il a été proposé aux membres du Conseil communautaire que Préval HD coordonne les achats d'étude et dépose les demandes de soutien auprès de l'ADEME et de la Région BFC.

Les études comprennent la mobilisation territoriale, la structuration du projet et une assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au choix du maître d'œuvre.

Le coût résiduel des études est estimé à 24 472,50 € réparti à 50 % par la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs et 50 % par Préval HD.

Soit un reste à charge de 12 236,25 € pour la CCPHD.

Le montage pour l'investissement dans l'infrastructure entre la CCPHD et Préval HD sera défini ultérieurement.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition de co-financement de cette étude et les orientations du Vice-Président sur ce projet**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents s'y affèrent**

Développement Economique :

Fonds Régional des Territoires : demandes d'aides

Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le Règlement d'Application Locale concernant le Fonds Régional des Territoires qui vise à accompagner les entreprises de moins de 10 ETP suite à la crise sanitaire COVID-19.

Le fonds intervient sur un volet investissement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 3000€) ou sur un volet fonctionnement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 1500€).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Plusieurs demandes ont été déposées :

- SARL JIF (hôtel-restaurant – OV)

Volet investissement : installation d'un système de PAC réversible

Dépenses : 14 870,00€HT dont 14 870,00€HT éligibles

Subvention : 1500€ (plafond d'aide de 3000€ avec les 1500€ obtenu sur le volet fonctionnement)

- Garage Jacquet (garage auto – PLV)

Volet investissement : utilitaire

Dépenses : 44 102,96€HT dont 23 802,96€HT éligibles

Subvention : 3000€ (plafond d'aide)

- Caroline Marion (pâtisserie traiteur – Etalans)

Volet investissement : aménagement de son utilitaire avec un système réfrigéré

Dépenses : 14 587,00€HT dont 14 587,00€HT éligibles

Subvention : 2917€

- Verceldis (commerce détail – Vercel)

Volet investissement : modernisation du magasin (mobiliers froids) et développement activité de restauration rapide

Dépenses : 164 247,73€HT dont 128 637,40€HT éligibles

Subvention : 3000€ (plafond d'aide)

- Au cœur du bois 25 (menuisier – Flangebouche)

Volet investissement : acquisition mortaiseuse

Dépenses : 12 490,06€HT dont 12 490,06€HT éligibles

Subvention : 2498€

- Clivio SPS (contrôleur SPS – OV)

Volet investissement : poêle à pellets

Dépenses : 8 992,67€HT dont 6 033,49€HT éligibles

Subvention : 1207€

- Bella rosa (fleuriste – PLV)

Volet investissement : acquisition utilitaire

Dépenses : 16 996,76€HT dont 16 996,76€HT éligibles

Subvention : 3000€ (plafond d'aide)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- Maison Pourcelot (commerce et buraliste – OV)
Volet investissement : aménagement activité buraliste – prêt bancaire
Dépenses : 120 000.00€HT dont 117 200.13€HT éligibles
Subvention : 3000€ (plafond d'aide)

La commission développement économique s'est réunie le 20 septembre afin d'analyser les demandes déposées.

9

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité moins une abstention :

- **D'étudier les propositions de la commission et d'attribuer les subventions**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous documents devant intervenir à cet effet.**

Election MILO : désignation d'un membre suppléant

La CCPHD est partenaire de l'association « Mission Locale du Haut-Doubs » et siège à ce titre au conseil d'administration.

Lors de sa séance du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné Thierry Vernier comme représentant de la CCPHD.

Il est nécessaire que le titulaire dispose d'un suppléant sur ce siège.

Sandrine CORNE, maire de Courtetaïn et Salans déclare sa candidature.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

De désigner en suppléante de Thierry VERNIER à la MILO, Madame Sandrine CORNE, Maire de Courtetaïn et Salans.

Cessions en zones d'activités

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Aux Creux » sur Orchamps-Vennes, la SARL Vernier Invest représentée par M. Gérard Vernier souhaite acquérir le lot n°12 d'une superficie de 1706m².

Le prix de cession est de 20.50€HT/m² soit un prix de cession de 34 973.00€HT.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

L'avis des domaines en date du 26 avril dernier estime la valeur vénale du terrain à 34 973.00€HT.

Mr Thierry VERNIER, étant concerné personnellement dans cette décision, quitte la salle du conseil de communauté afin de pas prendre part au débat ni au vote.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°12 à la SARL Vernier Invest ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 34 973.00€HT**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans cette décision.**

Aide à l'immobilier d'entreprises

La SARL la source du Val souhaite engager un projet de réfection de façade avec la création d'ouvertures supplémentaires et la création d'un balcon bois pour améliorer la desserte de la salle « 300 couverts » ainsi qu'une extension de la terrasse.

Une demande d'aide a été déposée sur le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises. Le montant des dépenses éligibles est de 124 952.03€HT (travaux) soit une subvention de 5 000€ (plafond).

La demande d'aide sera analysée par la commission développement économique se réunissant le 20 septembre.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider la demande d'aide de la SARL La Source du Val et d'attribuer la subvention de 5000€**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans cette décision.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Transition Energétique Protection de l'Environnement :

Accompagnement par une AMO sur le Plan Climat Aire Energie Territorial : Attribution du Marché

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 28/06/2021 le MAPA pour le recrutement de l'AMO a été lancé mi-juillet.

11

Pour mémoire, il sera demandé à l'AMO de réaliser :

- Elaboration de la stratégie
- Elaboration du programme d'actions
- Réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique
- Réalisation de la concertation
- Réalisation dispositif suivi-évaluation
- Modification des documents suite aux différents avis

Le dossier a été retiré par 21 entreprises.

2 candidatures ont été reçues : Mosaique Environnement, et Even Conseil.

Après analyse des offres écrites par la commission MAPA du 6/09/2021, et suite à l'audition des 2 candidats le 13/09/2021, il est proposé de retenir Mosaique Environnement pour un montant de l'offre de base de 38 520 € TTC et un montant maximum de commande (tranches optionnelles à bon de commandes incluses) de 61395 € TTC.

L'offre de base correspond à l'estimation qui avait été faite et validée par le Conseil communautaire le 28/06/2021, et qui est de 40 000 € TTC.

Le marché inclut également des tranches optionnelles à bon de commande pour le cas où des compléments seraient nécessaires, et dont le minimum est à zéro.

L'offre de base et le montant des tranches optionnelles à bon de commande étant supérieur au montant estimé initialement, le Président a souhaité une nouvelle délibération.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **Valider l'attribution du marché à Mosaïque Environnement pour un montant maximum de commande de 61 395 € TTC**
- **Autoriser le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.**

12

Adhésion à l'association « LES LIAISONS TRANSFRONTALIÈRES, GRAND BESANCON, DOUBS, JURA SUISSE »

L'association « Liaisons Transfrontalières Grand Besançon, Doubs, Jura, Suisse » est une association loi 1901 créée le 4 juin 2021.

C'est une association apolitique et à durée illimitée qui a pour objet :

- Initier et défendre des projets visant au développement durable des liaisons transfrontalières entre Grand Besançon Métropole et la Suisse (RN 57, RN 83, la route des Microtechniques, la ligne des Horlogers, Lyria).
- L'aménagement de ces liaisons permettra d'améliorer l'attractivité du territoire transfrontalier par une meilleure irrigation et d'accroître l'attractivité économique, touristique, culturelle, universitaire et scientifique du grand Besançon.

Il est proposé aux EPCI d'adhérer à cette association.

Le montant de la cotisation attendue s'élève à 500€/an.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **Valider l'adhésion de la CCPHD à l'association**
- **Autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette décision.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Désignation d'un délégué à la commission consultative de l'énergie du SYDED (suite démission d'Emeline Gillot)

Suite à la démission d'Emeline GILLOT, il doit être procédé à la désignation d'un nouvel élu communautaire pour représenter la CCPHD en tant que délégué à la commission consultative de l'énergie du SYDED.

A travers cette commission consultative, le SYDED est **chargé de coordonner l'action des membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.**

Les délégués communautaires ont été sollicités en séance pour prendre cette délégation. Mr Laurent BRION, maire d'Adam les Verceles avait fait part de sa candidature.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **Désigner Mr Laurent BRION comme délégué à la commission consultative de l'énergie du SYDED.**
- **Autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette décision.**

Solidarités :

Actualité Centre de Vaccination de Valdahon (CVV)

Le centre de Vaccination de Valdahon a ouvert ses portes à la demande de l'Agence Régionale de Santé le 18 janvier dernier au vu de la situation sanitaire difficile et de l'enjeu de vaccination au plus près de la population.

Un point a été fait en séance sur la fréquentation, l'activité et l'avenir du centre de vaccination.

La fréquentation du CVV a baissé considérablement (60 à 70%), par conséquent le centre n'ouvre ses portes que 5 demi-journées par semaine au lieu de 11 : Les mercredis, vendredi et samedi matin.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Les équipes administratives et médicales ont été redimensionnées pour cette réorganisation.

Depuis début septembre, l'activité s'est orientée sur la vaccination de la 3^{ème} dose des personnes âgées qui avaient bénéficié au printemps des 2 premières injections. Les jeunes collégiens sont également la cible du CVV en septembre en lien avec les responsables des établissements scolaires locaux qui gèrent les contacts et alimentent les agendas du centre avec les candidats à la vaccination.

L'avenir du centre est conditionné à l'évolution du taux de vaccination sur le Département du Doubs.

Martial HIRTZEL, vice-président en charge des solidarités à la CCPHD précise au Conseil de Communauté que lors de la rencontre avec Mr le préfet du Doubs le 14 septembre, il a été convenu qu'un point sur la situation doit être fait fin octobre.

Avenant Transport à la demande

Le marché du transport à la demande a été notifié en mai 2019 pour une durée de 30 mois à l'entreprise AIT Mobilités. Celui-ci arrivera à son terme en novembre 2021.

La Commission Solidarités souhaiterait avoir le temps de s'approprier le dossier et d'émettre des propositions.

Par ailleurs, cet avenant permettrait à celle-ci de s'enrichir de l'étude mobilité en cours.

Le Vice-Président propose la signature d'un avenant de prolongement à ce marché sur une durée de 12 mois.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition d'avenant du Vice-Président sur ce projet**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Pôle Technique :

Assainissement : Attribution de marché

Dans le cadre de la prise de compétence assainissement une mise à jour de l'ensemble des schémas directeurs assainissement a été réalisée.

Cette révision a permis d'identifier des travaux prioritaires notamment sur les communes situées en ZRR. Les travaux à réaliser sont les suivants :

15

	Nature des travaux	Remarques
Guyans Vennes	Mise en séparatif de l'assainissement phase 2/2	
Loray	Mise en séparatif de l'assainissement phase 2/2	Groupement de commande avec la commune (travaux eau potable)
La Sommette	Mise en séparatif de l'assainissement phase 2/2	
Landresse	Mise en séparatif de l'assainissement phase 2/2	
Pierrefontaine les Varans	Mise en séparatif de l'assainissement phase 3/3	Groupement de commande avec le SIEHL (travaux eau potable)
Chasnans	Mise en séparatif de l'assainissement du village	Groupement de commande avec le SIEHL (travaux eau potable)

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du programme signé avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (ZRR_15 communes concernées) pour un montant de 12 M d'euros de travaux avec 50 % de subventions.

Dans le cadre de ces travaux plusieurs consultations ont été lancées selon une procédure adaptée en application des articles R-2123-1 à 3 du code de la commande publique.

Les différents DCE ont été mis en ligne sur le site emarchespublics.com et les avis d'appel public à la concurrence sont parus dans l'Est républicain.

La commission MAPA s'est réunie le 23 septembre 2021, il a été présenté au conseil communautaire le récapitulatif des opérations attribuées par les membres de la commission.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'attribuer les marchés de travaux aux entreprises retenues par la commission MAPA,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

16

Demande de subventions :

La Communauté de Communes doit déposer les dossiers de demande de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental pour les opérations prévues au titre de l'année 2021 (contrat ZRR). Ces opérations s'inscrivent dans le programme pluriannuel d'investissement de la communauté de communes.

Les travaux seront étalés sur 2 ans (démarrage sur l'exercice budgétaire 2022) et représentent un coût total de :

Coût des travaux réseaux	2 920 000 €
Bureaux d'études : maîtrise d'œuvre, coordonnateur HS,	190 687 €
Divers et imprévus	104 313 €
TOTAL H.T.	3 215 000 €
TOTAL T.T.C.	3 858 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département (15 %)	482 250 €
Agence de l'Eau (50 %)	1 607 500 €
Emprunts	1 125 250 €
Autofinancement	643 000 €
Montant total T.T.C.	3 858 000 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'adopter le projet d'assainissement sur les différentes communes concernées**
- **De solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau**
- **D'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle**
- **D'autoriser le Département à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser**
- **De s'engager, le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'Eau perçue en cas de non-respect de ses obligations**
- **De s'engager à réaliser les opérations d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté**
- **De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.**

17

Administration générale et finance :

Désignation membre de bureau, conseiller délégué, en charge de la thématique : étude sur la gestion de la piscine

Lors de la séance d'installation du conseil de communauté le 16 juillet dernier, le Président a constitué son bureau et nommé 8 Vice-Présidents.

Il leur a délégué également une fonction à chacun afin qu'ils portent une thématique de travail.

Il a également précisé que les membres de bureau pouvaient s'investir dans des thématiques spécifiques en tant que conseiller délégué.

Le conseil a voté à l'unanimité le montant maximum des indemnités des élus considérant ce montant global avec la possibilité d'indemniser l'ensemble des



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

membres du bureau et en indiquant le tableau des élus concernés à cette date. (Président et 8 vice-présidents)

A la suite des constitutions des commissions thématiques de travail auxquelles le Président avait délégué la présidence, certains des Vice-Présidents ont mobilisé des membres du bureau de leur commission qui souhaitaient travailler plus spécifiquement sur une thématique.

Le Président avait donc confié à 3 membres du bureau une délégation spécifique : Denis DONZE sur le Bois Energie, Dominique DREZET sur la Mobilité et Daniel PESEUX sur le Circuits Alimentaires de Proximité.

Une étude vient d'être lancée sur l'accompagnement de la CCPHD quant au mode de gestion de la piscine intercommunale.

En soutien du Vice-Président Paul RUCHET en charge du Pole Technique (dont la piscine) et sur nomination par le Président de la CCPHD, Samuel GIRARDET, membre du bureau communautaire, a pris en charge la gestion de ce dossier en tant que conseiller délégué.

Pour rappel, le versement d'indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat » ce qui suppose pour les vice-présidents et autres conseillers délégués de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du président.

Le montant des indemnités est fixé par référence à l'indice 1027, qui est actuellement l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant total des indemnités versées aux membres de l'EPCI (président, vice-présidents et, le cas échéant, conseillers communautaires membres du bureau) est plafonné dans une enveloppe indemnitaire globale.

Celle-ci, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et celles de vice-présidents, prend en compte le nombre de vice-présidents suivants :

- soit 20% maximum de l'effectif de l'organe délibérant calculé en application de la règle de droit commun (proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 du CGCT), sans tenir compte des accords locaux de 25% maximum. Ce nombre ne peut pas dépasser 15 vice-présidents.
- soit le nombre de vice-présidents, si celui-ci est inférieur.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Par délibération N° DELIB 200716-64 en date du 16 juillet 2020, les taux et montants des indemnités ont été fixés comme suit :

Président : 1750.23 € brut par mois, soit 45% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vice-Présidents : 700,09 € par mois, soit 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller délégué pouvant avoir la charge d'une thématique particulière : 233.36€ brut par mois, soit 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est précisé que l'ensemble des dépenses de ces indemnités ont été prévues au budget de la CCPHD.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider le tableau des indemnités versées aux élus et consécutive à cette nomination par le Président.**

Fiscalité : Suppression de l'exonération de la Taxe Foncière Bâti sur 2 ans des constructions neuves.

Selon le Code Général des Impôts, article 1383, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du CGI et pour la part qui leur revient, supprimer l'exonération.

Cette délibération doit avoir lieu avant le 01/10 en année N pour être applicable en N+1.

Le vice-président de la CCPHD en charge de l'administration générale et des finances, Salih KURT, expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil communautaire de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

20

Les membres de la commission finance ont été sollicités pour donner leur avis sur cette question.

Un retour sur cet avis et les conséquences d'une éventuelle suppression de l'exonération a été faite en séance.

Salih KURT explique que la démarche engagée sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ambitieux sur les économies des espaces naturels et favorisant ainsi les rénovations plutôt que les constructions nouvelles, que ce PLUI devrait être en vigueur sous quelques mois, que l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations des droits des sols sera effectuée par les services de la CCPHD et qu'il conviendra de renforcer les équipes d'instruction et que la recette liée à la taxe foncière peut contribuer à financer en partie un poste supplémentaire,

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé par 26 voix pour, 14 voix contre et 6 abstentions :

- **de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :**
 - **Tous les immeubles à usage d'habitation**

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Admission en non-valeur sur Redevance Incitative

Après que le Trésor Public ait utilisé toutes les voies de recours possibles pour procéder au recouvrement, il soumet à la CCPHD il propose des admissions en non-valeurs sur la redevance incitative pour un montant de 1982,46 €.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

NB : L'ensemble des impayés en non-valeur sont envoyés à chaque mairie pour action complémentaire si possible. Tous les montants détaillés sont disponibles au siège de la CCPHD si besoin.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **Sur les admissions en non-valeurs sur la redevance incitative pour un montant de 1 982,46 €**

21

Accueil des gens du Voyage : Gestion des occupations illégales

Depuis le 01/01/2017, la gestion de l'accueil des gens du Voyage est une compétence intercommunale.

L'Aire Officielle d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) est située sur la commune de VALDAHON.

Une mise à disposition du Policier Municipal de la commune de VALDAHON a été organisée entre la CCPHD et la commune afin de gérer les relations et les régies liées à l'accueil des gens du voyage au sein de l'AAGV.

Par contre, pendant cet été, un groupe de 70 caravanes s'est installé pendant près de 2 semaines sur les terrains de la ZAE « Les Ruchottes » à ETALANS et appartenant à la CCPHD.

Une contribution aux frais de fournitures des fluides (eau et électricité) ainsi que la mise à disposition du système de collecte des Ordures ménagères a été négociée avec ce groupe à hauteur de 700 €.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à facturer cette contribution**
- **D'autoriser le Président à réaliser l'encaissement de ces recettes exceptionnelles**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Gouvernance et rôle COPIL et Bureau

Suite aux différents travaux en atelier de réflexion avec la consultante Armelle WEBER, le Président et les Vice-présidents ont redéfini les rôles et actions des instances de gouvernance de la CCPHD.

Le Président explique et présente en séance ses décisions prises à ce sujet et traduites dans le tableau synthétique ci-dessous :

Le COPIL est composé du Président et des Vice-Présidents

A ce COPIL s'ajoute 11 membres du conseil communautaire pour former le bureau communautaire.

	COPIL	BUREAU
Composition/Rôle	Le Pdt et les VP Instance de réflexion stratégique, d'impulsion, de cohésion et de cohérence politique	Statutaire : le COPIL + 11 membres avec les agents référents Débat des réflexions/propositions du COPIL, des commissions avant le Conseil Ctaire
Fréquence	À la demande du Pdt et des VP	2 semaines avant chaque Conseil (prochains le 11/10 et le 22/11)
Horaire/lieu	En fonction des agendas	18h00/salle de la CCPHD

Stratégie CCPHD : Vote sur les ambitions et accompagnement RH et financier L'AGORA « La suite » : stratégie du mandat

Les différentes étapes de l'étude sur la stratégie de la CCPHD ont été travaillées ces derniers mois en tenant compte des contraintes du confinement.

Le Président de la CCPHD avait également invité l'ensemble des conseillers communautaires à donner leur avis sur le travail que le groupe de travail sur la Stratégie conduit sous forme d'une consultation en ligne sur les valeurs qu'ils pouvaient partager au sein de la CCPHD.

Cette consultation a permis de recueillir l'avis de près de 70% des élus qui ont ainsi pu traduire leurs propositions.

Des ateliers animés par la consultante Armelle WEBER se sont tenus avec le Président, les vice-Présidents et les cadres de la CCPHD. Ils ont été alimentés par les retours de cette consultation qui a enrichi les débats.

Le Président et les vice-présidents en charge de la définition stratégique de la CCPHD a pu dégager les axes majeurs qu'ils ont décidés pour ce mandat.

Un retour en séance du 28 juin a été fait avec une traduction des axes stratégiques principaux envisagés. Le document de synthèse de présentation a été envoyé aux élus communautaires quelques jours après le 28 juin.

Un rappel a été fait en séance et la synthèse des valeurs et des ambitions peut être traduite selon les 2 schémas ci-dessous :

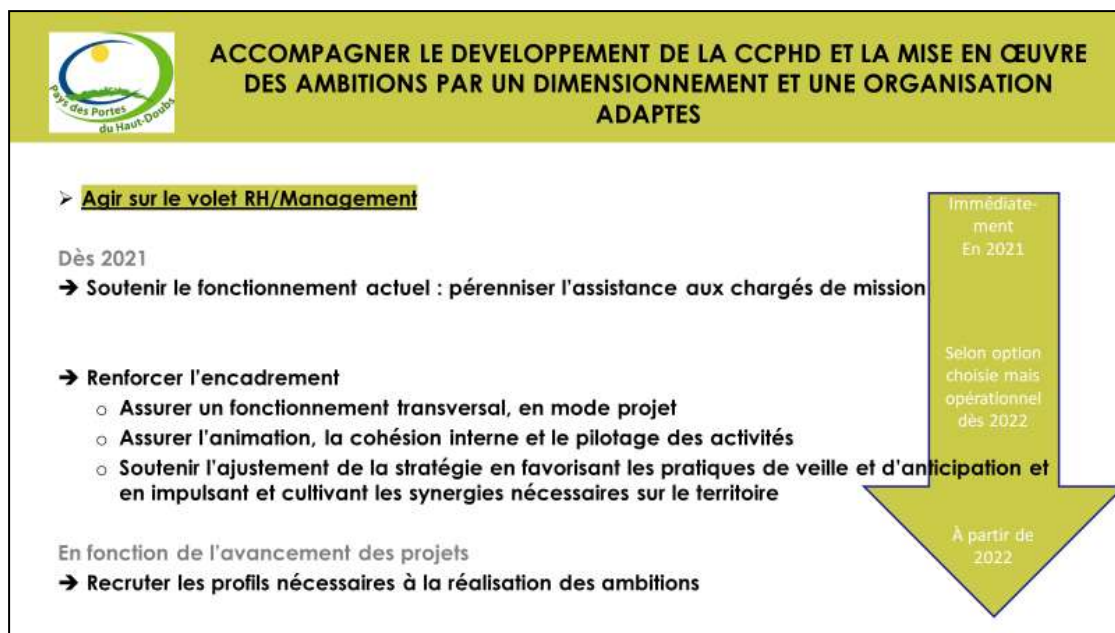



Après une période de presque 3 mois d'appropriation, le Président a souhaité pouvoir soumettre au vote de principe ces différents axes stratégiques aux conseillers communautaires.

Il a indiqué également les premières adaptations organisationnelles induites par ces décisions.

Cette étape majeure doit être également suivie de phases de réflexion sur une adaptation optimum des organisations fonctionnelles et de projections financières au service des relations financières dans le bloc communal.

Les schémas ci-dessous présentés en séance indiquent les choix d'orientation proposés par le Président :





**ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA CCPHD ET LA MISE EN ŒUVRE
DES AMBITIONS PAR UN DIMENSIONNEMENT ET UNE ORGANISATION
ADAPTES**

➤ **Agir sur l'Organisation :**

- ➔ Stabiliser la compétence Urbanisme
 - Finaliser le PLUi
 - Définir et organiser les missions (en direction des communes et des citoyens)
- ➔ Stabiliser la compétence Assainissement (coll. Et non coll.)
 - Définir et organiser les missions
- ➔ Coordonner la compétence Tourisme (en remplacement de Maxime TISSERAND)
- ➔ Asseoir la compétence Déchets, en prenant en compte la dimension partenariale
- ➔ Adapter les locaux aux nouveaux besoins de la CCPHD, dans une optique d'efficacité et de qualité de vie au travail (EMIPHD-LUDOTHEQUE)

Par anticipation de recrutement pour préparer le PLUi

En cours

AAP en cours mais recrutement en lancement dès fin 2021

A partir de 2022




**ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA CCPHD ET LA MISE EN ŒUVRE
DES AMBITIONS PAR UN DIMENSIONNEMENT ET UNE ORGANISATION
ADAPTES**

Agir sur le volet ingénierie territoriale :

- Définir les modalités de gestion des services existants et de ceux à développer qui satisfont à la fois les exigences de service publics et d'efficience
- Etudier l'opportunité de développer de nouveaux services communs

Étude en cours sur piscine ; décision en 2022

Réflexion sur modèle éco des services communs + élaboration de nouveaux services communs en lien avec étude financière




ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA CCPHD ET LA MISE EN ŒUVRE DES AMBITIONS PAR UN DIMENSIONNEMENT ET UNE ORGANISATION ADAPTES

Agir sur le volet communication :

→ Structurer la fonction Communication pour :

- Favoriser la lisibilité de l'identité et de l'action de la CCPHD
- Homogénéiser et fluidifier la communication interne

En lien avec
l'organisation
de
l'encadrement
et selon
option choisie



MISE EN ŒUVRE DES AMBITIONS PAR UN TRAVAIL SUR LA RETROSPECTION et LA PROJECTION FINANCIERE

Agir sur le volet financier :

→ **1 Tranche ferme :**

Analyse financière rétrospective de la CCPHD et les échanges de flux avec les communes membres
Analyse financière prospective de la CCPHD
Stratégie financière et fiscale (PPF et PPI)

→ **2 tranches optionnelles :**

Actualisation du Pacte Fiscal et financier
Restitution par une fiche d'analyse et de prospective financière des communes membres

Le Président présente les offres financières sur cet accompagnement en séance et indique que le cabinet retenu intégrera l'analyse rétrospective réalisée par le Trésor Public et que c'est l'offre du Cabinet DELOITTE pour un montant de 18 180 € ttc pour 18 jours homme d'ingénierie financière qu'il propose de retenir.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **Donner son accord sur les axes stratégiques présentés en juin et en séance**
- **Donner son accord sur les principes d'adaptation fonctionnelle proposés**
- **Donner son accord sur les principes de l'accompagnement financier proposé**
- **Autorise le Président à engager toutes les démarches pour conduire cette stratégie et y afférant**

27

GEMAPI :

Expérimentation pâturage ENS Bremondans

Dans le cadre de la gestion du site de Espace Naturel Sensible de l'étang du Breuillez à Bremondans, il est proposé de mettre en place une expérimentation d'un pâturage avec un objectif conservatoire.

Ce pâturage sera réalisé à l'aide de son troupeau mixte : de bovins Galloway et chevaux Konik Polski. La mise en place de ce test s'inscrit dans une gestion pérenne du site et vise à limiter l'intervention humaine pour le débroussaillage mais également d'obtenir une meilleure gestion de l'enfrichement.

Le cheptel appartient au Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté. Ce pâturage se déroulerait sur une période d'1,5 mois à partir du mois d'octobre. Les animaux seront conduits en parcs mobiles électrifiés. L'abreuvement se fera directement dans l'étang du Breuillez via l'installation d'un tuyau et d'une crépine de prise d'eau reliés à une ou plusieurs pompes à museau. Les animaux seront transférés à l'arrivée et au départ sur site via la location d'un tracteur avec bétailière auprès de la CUMA du Val d'Usiers. Ils seront acheminés par le chemin carrossable d'accès et déchargés/chargés à l'entrée du site dans un parc temporaire en claies galvanisés. L'ensemble du matériel pastoral sera fourni par le CEN, installé et démonté en fin de saison de pâturage par ses techniciens.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Un débroussaillage manuel sera nécessaire pour l'ouverture des passages de clôture. Le pâturage se déroulera sur un parc d'environ 5 ha, dans la partie sud du site, la plus proche du chemin d'accès et bordant l'étang du Breuillez, pour des raisons de commodités d'accès et de ressource en eau pour l'abreuvement.

Cette expérimentation bénéficie d'une prise en charge financière du Conseil Départemental à hauteur de 80%.

28

Plan de financement prévisionnel

CEN (débroussaillage, clôture, transport, 6 789,42 €
etc)

Pâturage pour 1,5 mois

CD 25 (80%) 5 431,54 €

Reste à charge CCPHD 1 357,88 €

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place de cette expérimentation,**
- **D'approuver le plan de financement présenté,**
- **D'autoriser le Président à déposer la demande de subvention**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation ainsi que tous les documents afférents à la demande d'aide.**

[Vie associative :](#)

Soutien au dispositif Micro-Folies de Familles Rurales

La commission Tourisme, Vie Associative et Culturelle souhaite l'annulation de la délibération en date du 29 mars 2021 attribuant 3000 euros à l'association Familles rurales pour l'organisation du dispositif Micro Folies.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Il est proposé que cet outil d'animation territoriale ne soit pas inclus dans l'enveloppe de soutien aux manifestations. Une convention tri-annuelle est proposée au vote avec un montant d'attribution de 5000 euros par an.

Cette convention a pour objet d'assurer une perspective pluriannuelle à l'association. Par délibération en date du 27 septembre 2021, le conseil communautaire a attribué une subvention complémentaire de 15 000 sur trois ans portant ainsi son aide totale à ce dispositif à 18 000 euros.

Le coût total de l'opération est de 88 761.43 euros TTC. La répartition du financement entre les financeurs est la suivante :

Co financeur	Montant de la participation	Taux de participation
Etat - FNADT	40 740	45,9 %
Région - BFC	10 000	11,27 %
CCPHD	18 000	20,28 %
CAF (financement privé)	8 000	9,01 %
Autofinancement	12 021,53	13,54 %
Total	88 761.53	100%

Le financement de la CCPHD est octroyé sur une durée de 3 ans jusqu'à décembre 2023.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider cette convention**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Attractivité touristique :

Modalités de perception de la Taxe de séjour

La communauté de communes des Portes du Haut Doubs a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire à compter du 1/1/2022 et adhéré au plan départemental de collecte et de gestion de la taxe de séjour par 2 délibérations en date du 28 juin 2021.

Le conseil communautaire est invité à annuler et remplacer les modalités de reversement de la taxe prévue dans la délibération ad'hoc sans modifier la période de perception, les régimes, les tarifs conformément à l'article ci-dessous :

Article 1 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Après en avoir débattu, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De valider cette modification**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Projet Val de Consolation : Modification du plan de financement voté en décembre 2020 (intégration de la participation de la Région)

Le Président rappelle :

- Que la CCPHD conduit près de 3 ans le projet du Val de Consolation sur ce site comme le développement d'un outil d'attractivité touristique majeur de son territoire dans une démarche de co-construction collective et citoyenne.
- Que sur le volet du fonctionnement, elle invite de nombreux acteurs locaux et travaille avec à réfléchir à la démarche de co-construction sur l'avenir de ce site dans l'objectif de contribuer à la création d'un « véhicule juridique » de type coopératif porteur de ce fonctionnement.

- Que dans le même temps, sur le volet des investissements, la CCPHD a signé le 16 juillet 2020 un bail emphytéotique avec la Fondation du val de Consolation sur une durée de 99 ans et sur le périmètre du Monastère et de ses dépendances proches lui permettant de réaliser des travaux nécessaires aux besoins de fonctionnement. Ce qui la rend quasi-proprétaire de ce patrimoine et lui permet de réaliser des travaux.
- Que ces premiers travaux importants qui se situent sur le bâtiment du Monastère sont indispensables car ils répondent aux normes d'accessibilité et de sécurité nécessaire à l'exploitation de ce bâtiment.
- Que le programme établi par le Bureau d'étude de maîtrise d'œuvre retenu préalablement par la Fondation dans une procédure d'appel d'offre est le cabinet CEI.
- Que celui-ci a déjà travaillé sur ce sujet à de nombreuses reprises selon les étapes des études suivantes :
 - **AVP 1 – projet avril 2017**
Programme uniquement de mise en sécurité et en accessibilité sans aménagement des niveaux R+1 et R+2 Mesures de sécurité des personnes validées par le commandant Martin : désenfumage des circulations des niveaux R+1 et R+2

 - **AVP 2 – projet octobre 2019**
Modification du programme : aménagement complet du niveau R+1 en chambres. Pas d'occupation des locaux du R+2 Modification des mesures de sécurité : pas de désenfumage du R+1 mais nécessité d'un escalier extérieur de secours.

Mesures de sécurité des personnes validées par le commandant du SDIS Mr Trouttet.

 - **AVP 3 – projet décembre 2019**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Modification du programme : ajout du ravalement des façades, aménagement et équipement de la cuisine. Prise en compte des demandes de l'architecte des bâtiments de France

- **AVP 4 – projet février 2020**

Mise au point du programme d'hébergement au R+1 : chambres individuelles, chambre parentale, dortoirs

- Que concernant les honoraires de Maitrise d'œuvre, il peut être fait état que le cabinet CEI a assuré ces dernières années l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de la Fondation du Val de Consolation.
- Que les présidents de la CCPHD et de la Fondation ont organisé la conférence des financeurs sur ce projet le 15 octobre 2020 à laquelle participait Mr le Sous-Préfet de Pontarlier et Mme La Présidente du Département (représentée) et la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que la Banque des Territoires.
- Qu'elle a donc réuni les principaux financeurs de ce type d'investissements et a permis de vérifier les possibilités d'aides sur ce projet tout en réalisant un point d'étapes et d'avancement des réflexions.
- Que les dossiers de demandes de subventions doivent être réalisés au plus vite afin de pouvoir programmer les travaux en 2021.
- Que des discussions récentes (en août et septembre 2021) ont permis de préciser la participation du partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté.
- Que celui-ci est de nature à modifier la délibération N° 201207-150 du 07 décembre 2020 et notamment le plan de financement prévisionnel selon le tableau ci-dessous :

DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU VAL DE CONSOLATION		
TRAVAUX URGENTS ET INDISPENSABLES IMMEDIATEMENT		
Engagements sur participation au plan de financement prévisionnel sur travaux de mise en sécurité et accessibilité du Monastère		
Dépenses estimatives en € HT (sur estimatifs actualisés par BE CEI en juin 2020)	MONTANTS (€ HT)	Aides prévisionnelles
Lots déconstruction, gros-œuvre, vrd Lots de parachèvement Lots techniques - mise en sécurité	1 223 300,00	Aides sur travaux dans le cadre du PAIR selon le R.I 30.16 + Aides sur la caractère patrimonial et culturel dans le cadre de la conservation du patrimoine Estimation aide Région Bourgogne -Franche-Comté : 350 000 €
Lots traitement de façades, clos couvert	303 000,00	Etat (DETR ou DSIL) : 500 000,00 € Notifiée le 21/05/21
Lot rénovation et mise aux normes cuisine	110 000,00	Conseil Départemental : 500 000,00 € Notifiée le 26/04/21
Honoraires, contrôle technique, coordinateurs sécurité, assurance dommage ouvrage	256 410,28	
TOTAL ESTIMATIF :	1 892 710,28	Reste à charge CCPHD : 542 710,20 € (prévu au budget 2021)

- Que les engagements connus sur la participation au plan de financement prévisionnel sur travaux permettent, à ce stade du projet, de valider le plan de financement prévisionnel selon le tableau synthétique ci-dessus.
- Que celui-ci est susceptible d'évolution en fonction des engagements supplémentaires à venir des partenaires, réduisant ainsi d'autant la part contributive finale de la CCPHD.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité de :

- **Valider la modification du plan de financement prévisionnel sur les travaux prévus dans le Monastère du Val de Consolation dans le maximum de la contribution de la CCPHD prévisionnelle indiquée dans le tableau de financement**
- **Autoriser le Président à déposer des demandes de subventions pour le financement des dépenses auprès de ses partenaires.**

Un retour sur les événements majeurs qui ont eu lieu dans ce site a été fait en séance :

- Le Festival des Musiques Sacrées du Monde entre le 10 et le 14 août
- La Fête de la Nature du 12 septembre



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Il a été rappelé aussi les 2 autres à venir :

- le salon du bien-Etre qui aura lieu le 03 octobre
- La fête du sport avec le trail de Conso le 24 octobre

Il a été fait également un bilan d'avancement du fonctionnement du site en 2021 et sur les évènements majeurs soutenus par la CCPHD.

34

Questions diverses

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.